Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 035-243500618-20260928-2026_118-DE

brocéliande communauté

Brocéliande Communauté
1 rue des Korrigans
35380 PLÉLAN-LE-GRAND
02.99.06.84.45
www.cc-broceliande.bzh

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire

Séance du 28 septembre 2026

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

BROCÉLIANDE COMMUNAUTÉ

N°2026-118

En exercice : 27
Présents (P) : 25
Excusés (E) : 0
Pouvoirs : 2
Nombre de votes : 27

L'an deux mil vingt-six, le 28 septembre, les conseillers communautaires se sont réunis salle Ozégane à Plélan-le-Grand sur convocation du Président, Monsieur Roland HERCOUËT en date du 18 septembre 2026.

Conseillers en exercice : Annick AUBIN (P), Charléric BANCHEREAU (P), Gérard BERRÉE (P), Sophie BLEJEAN (P), Dominique BOISSEL (P), Christophe CHEVALIER (P), Fleur DE LAUNAY (P), Emilie DEGHAYE (E – A donné pouvoir à Annick AUBIN), Claire DESMARS (P), Stéphanie DUMAND (P), Laurent DUMERCY (P), Laëtitia ELIE (P), Florence FRETAY (P), Audrey GRUEL (P), Roland HERCOUËT (P), Casimir LECHEVALIER (P), Alain LEFEUVRE (P), Sylvie LEROY (P), Pascal MOISAN (P) Ange PRIOUL (P), Julien QUERBOUËT (P), Michèle RAULLINE (P), Ronan RIOU (P), Catherine ROBIN (P), Olivier ROPERT (P), Eric VALLET (P), Eva WARNS (E – A donné pouvoir à Fleur DE LAUNAY)

Secrétaire de séance : Dominique BOISSEL

CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX EXAMEN DE LA DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNE DE MONTERFIL

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 035-243500618-20260928-2026_118-DE

***Vu** la délibération de Brocéliande Communauté n°2022-061 du 11 juillet 2022 validant le pacte fiscal et financier 2022-2026 et ses annexes,*
***Vu** la délibération de Brocéliande Communauté n°2024-066 du 8 juillet 2024 autorisant la signature des avenants n°1 au pacte fiscal et financier 2022-2026 et à l'annexe 1 « fonds de concours descendants »*
***Vu** la délibération de Brocéliande Communauté n°2025-064 du 7 juillet 2025 autorisant la signature des avenants n°2 au pacte fiscal et financier 2022-2026 et à l'annexe 1 « fonds de concours descendants »*
***Vu** la délibération de Brocéliande Communauté n°2026-93 du 08 juin 2026 autorisation une prorogation d'un an du pacte fiscal et financier 2022-2026*
***Vu** la demande de la commune de Monterfil en date du 16 juillet 2026*

Madame la Vice-Présidente en charge des finances, de la commande publique, de la formation des élus et du numérique informe que les fonds de concours représentent un levier de solidarité et de partenariat entre la communauté de communes et ses communes membres déterminés dans le cadre du pacte fiscal et financier 2022-2027. Ils permettent à l'intercommunalité d'accompagner financièrement des projets d'investissement portés par les communes selon les conditions fixés par ledit pacte.

Les fonds de concours ne peuvent excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire de l'opération. Leur attribution doit faire l'objet de délibérations concordantes de la commune concernée et du conseil communautaire, précisant notamment l'objet, le montant et les modalités de versement de la participation.

Ainsi, Madame la Vice-Présidente en charge des finances, de la commande publique, de la formation des élus et du numérique rappelle à l'assemblée que le pacte fiscal et financier 2022-2027 prévoit une enveloppe de 3 000 € par logement pour la construction de logements sociaux sur le territoire.

A ce titre, la commune de Monterfil a, par délibération du 1er juillet 2026, sollicité Brocéliande Communauté pour l'octroi d'une aide de 24 000 € pour la construction de 8 logements locatifs sociaux situés allée du Closel.

Cette aide servira à financer des travaux d'aménagement du carrefour situé à l'intersection de l'allée de Bel Air et l'allée du Closel, en lien avec l'opération de construction des logements sociaux portée par NEOTOA.

Le plan de financement de cet aménagement est le suivant :

Dépenses (HT)		**Recettes**		**Taux de subvention**
Travaux d'aménagement du carrefour	193 710 €	DETR	52 000 €	27%
		Fonds de concours	24 000 €	12%
		Autofinancement	117 710 €	61%
TOTAL	**193 710 €**	**Total**	**193 710 €**	

Il est précisé que le versement de l'aide s'effectue en une seule fois :
- après signature d'une convention formalisée dont l'objet est de préciser les conditions de versement, par la communauté de communes, du fonds de concours à la commune

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 035-243500618-20260928-2026_118-DE

- et production, par la Commune, d'un état des dépenses et du plan de financement (dépenses et recettes) définitif visés par le maire
- et attestation de fin de chantier des travaux de construction des logements sociaux avec mention de leur localisation et de leurs nombres

Le montant total définitif du fonds de concours versé est calculé en référence aux montants des investissements réellement acquittés par la commune, ce qui peut donner lieu à une régularisation du montant du fonds de concours. Le fonds de concours ne pourra être supérieur à celui attribué, même si le montant de l'opération a été revu à la hausse en cours de réalisation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil décident :
- de VALIDER la demande de fonds de concours de la commune de Monterfil pour un montant de 24 000 €
- d'AUTORISER le Président à signer la convention correspondante et tout avenant éventuel futur

Affaire inscrite à l'ordre du jour,
Le 29 septembre 2026,
Pour extrait conforme,
Le Président
Roland HERCOUËT